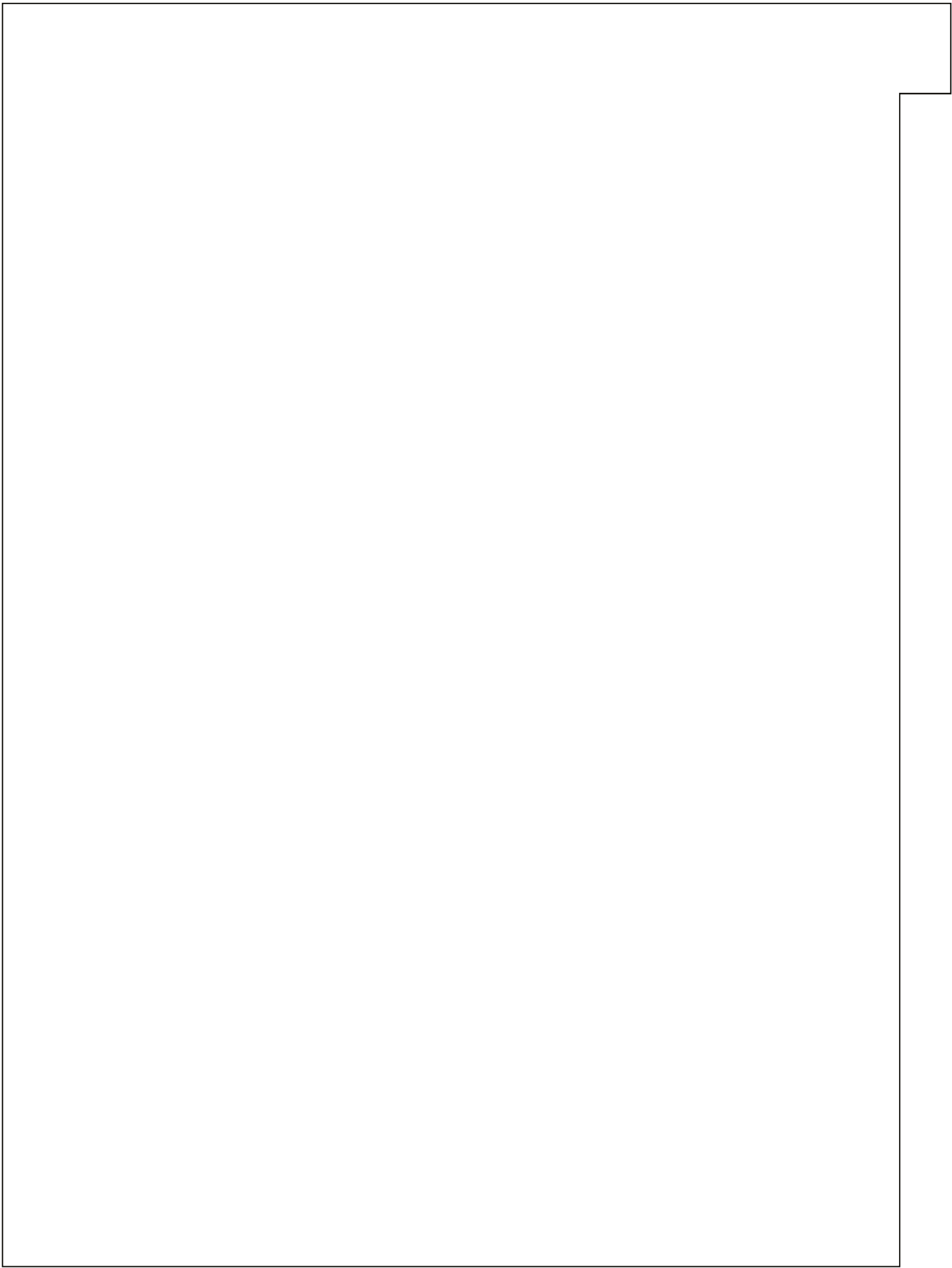




1 MES REVENUS — RENTRÉES D'ARGENT



BON À SAVOIR :

Quel que soit son statut (salarié, chômeur, étudiant, indépendant, bénévole, ...), mieux vaut se renseigner auprès de l'organisme officiel pour bien connaître ses droits et obligations – voir les infos ci-dessous.



Mes n° de tél. utiles :

	Je reçois/mois	Je reçois/année
SALAIRE / REVENU PROFESSIONNEL		
Salaire ou revenu d'indépendant		
Prime de fin d'année		
Pécule de vacances		
Chèques-repas		
REVENUS DE REMPLACEMENT OU ALLOCATIONS SOCIALES		
Allocation de chômage		
Revenu Intégration sociale (RIS via le CPAS)		
Allocation d'handicapé (via le SPF Intérieur)		
Allocation de la mutuelle		
RENTRÉES D'€ LIÉES AUX ENFANTS		
Allocations familiales		
Pension alimentaire (je la reçois – voir infos sur SECAL)		
Bourse d'études		
Revenus de job étudiant		
PENSIONS		
Pension (retraite/survie)		
GRAPA		
AUTRES ...		
Indemnités de formation		
Aide financière du CPAS (ADIL, ...)		
Remboursement des impôts		
Prime syndicale		
Activité volontaire ou bénévole avec défraiements		
Divers :		
TOTAL = €	Total/mois = Tm	Total/année = Ta



Opération de mensualisation : Je divise le Ta par 12 > $Ta/12 =$

Si je n'ai pas de Rentrée annuelle : Tm = Si je compte sur une grosse rentrée annuelle, je prévois dans une enveloppe séparée cette Rentrée annuelle :
Ta =

Si j'arrive à épargner petit à petit :
Réserve à prévoir chaque mois : **TOTAL 1 =** $Ta/12 =$

* Si je connais déjà les montants, je vais directement à la case Total avec le lièvre, sinon, j'avance avec la tortue, étape par étape



FICHES – INFOS – CONSEILS

REVENUS – RENTRÉES D'ARGENT

Les rentrées financières habituelles sont liées :

- soit à un **travail salarié** - www.onprvp.fgov.be
- soit à un **travail indépendant** - www.socialsecurity.be (rubrique / entreprise)
- soit à un **travail intérimaire** - www.emploi.belgique.be (rubrique / contrat de travail/ travail intérimaire)
- soit à la perception d'un **revenu de remplacement** :
 - > **Allocation de demandeur d'emploi** - www.socialsecurity.be (rubrique / professionnel/ chômage) ACTIRIS (en Région bruxelloise) et l'ONEM (en Région wallonne) assurent le versement des indemnités de chômage et proposent des plans de recherche d'emploi, notamment sous forme de formations gratuites
 - > **Revenu d'Intégration Sociale** - www.socialsecurity.be par tél. : 02/545.50.77 ou sur leur site (rubrique /vie privée/précarité/aide sociale) - les CPAS assurent l'aide sociale sous ses différentes formes (revenu d'intégration, aide médicale, remise à l'emploi, aide en nature ou aide financière (bons alimentaires, vêtements, mobilier, intervention dans les frais de logement, de déménagement,.....) - à propos du CPAS, voir : www.ocmw-info-cpas.be
 - > **Allocation liée à incapacité de travail** - www.socialsecurity.be (rubrique / professionnel/incapacité de travail)
 - > **Allocation liée à un handicap** - www.socialsecurity.be (rubrique /vie privée - handicap/ allocations pour adultes handicapés / avez-vous droit à l'allocation de remplacement de revenus ?) ou sur www.handicap.fgov.be
- soit à la perception d'une **pension** (de retraite, de survie, GRAPA, ...) www.belgium.be/fr/emploi/pensions_et_fin_de_carriere
- soit à une **activité bénévole/volontaire** - www.belgium.be (rubrique/Emploi et contrats de travail/types de contrat/ bénévole)

INFOS JURIDIQUES

L'Atelier des droits sociaux asbl (service gratuit) - Rue de la Porte Rouge 4 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02/512.71.57 - Tél. : 02/512.02.90 - www.atelierdroitssociaux.be - emploi@atelierdroitssociaux.be

Les syndicats disposent d'un service juridique pour leurs affiliés.

POURQUOI PAS ?

Une autre manière d'augmenter ses ressources financières consiste à diminuer ses dépenses habituelles en les transformant en services échangés via les SEL (**Service d'échanges local**) : leurs membres s'échangent des heures de services rendus sans aucune transaction d'argent - www.brusel.be
Tél. : 0475/375.009

Comme les donneries où les biens s'échangent et se donnent sans contrepartie financière- Rens. auprès de la commune et de son « Chargé de mission développement durable et Agenda 21 local » + sur www.asblrcr.be



2 MES DÉPENSES



BON À SAVOIR :

Locataire ou propriétaire, il y a des règles à respecter pour un bail en règle et bien ficelé. De même pour les assurances, certaines sont obligatoires, d'autres sont préférables ! Il existe aussi des primes bien utiles pour rénover, isoler, emménager, ... Des aides pour constituer la garantie locative ou pour déménager. Heureusement, il y a aussi des associations spécialisées : mieux vaut aller chercher un bon conseil que prendre une mauvaise décision ...



Mes n° de tél. utiles :



2.1 MON LOGEMENT



JE SUIS LOCATAIRE			OU	JE SUIS PROPRIÉTAIRE		
	Facture mensuelle	Facture annuelle			Facture mensuelle	Facture annuelle
Loyer				Crédit hypothécaire		
Garantie locative				Précompte immobilier (voir infos ci-dessous)		
Charges/communs				Charges/co-propriété		
Taxe régionale				Taxe régionale		
Autre taxe/assurance				Autre taxe/assurance		
Assurance vol-incendie				Assurance vol-incendie		
Frais d'isolation				Frais d'isolation du bâtiment		
Entretiens / réparations / rénovation				Entretiens / réparations / rénovation		
Frais déménagement				Autre		
Autre				Autre		
TOTAL = €	Total/mois = Tm	Total/année = Ta		TOTAL = €	Total/mois = Tm	Total/année = Ta



Opération de mensualisation : Je divise le Ta par 12 > $Ta/12 =$

Si je n'ai pas de Facture annuelle, alors : $Tm =$

Si j'ai une Facture annuelle, alors je fais un calcul pour prévoir toutes mes dépenses : $Tm + Ta/12 =$

Si je veux anticiper petit à petit : Provision à mettre de côté chaque mois = $TOTAL\ 2.1 =$

* Si je connais déjà les montants, je vais directement à la case Total avec le lièvre, sinon, j'avance avec la tortue, étape par étape

FICHES – INFOS – CONSEILS

LOGEMENT

INFOS/AIDES SOCIALES/BONS PLANS

- **Le Fond du logement de la Région Bxl-Capitale** offre plusieurs services : crédit hypothécaire, prêt 0% pour garantie locative, ...

Infos sur : <http://www.fondsdulogement.be/fr> ou Rue de l'Eté, 73 à 1050 Ixelles - Tél : 02/504.32.11 - Courriel : info@wffl.be

- **Le Centre urbain** : guichet d'informations en matière de logement, de primes, de rénovation, d'énergie, ...

Infos : Halles Saint-Géry, Place Saint-Géry 1 à 1000 Bruxelles – Tél : 02/219 40 60 - Infos sur : www.curbain.be ou via info@curbain.be

- **Réductions sur le précompte immobilier** : infos complètes sur notre site (www.mediationdedettes.be/prevention - rubrique « Boîte-à-outils ») + infos sur :

http://www.belgium.be/fr/logement/achat_et_vente/precompte_immobilier/reductions/ ou sur : www.finances.belgium.be (rubrique/particuliers/habitation/précompte immobilier/réduction)

- **Logements sociaux, adaptés aux revenus** : infos dans les Agences Immobilières Sociales (AIS) : rue Marché aux Poulets 39 (bte B), 2^e étage à 1000 Bruxelles ou via www.ais.be + demander au CPAS de sa commune pour être inscrit sur la liste d'accès à un logement social

- **Coordination Réseau Habitat asbl** : conseils en rénovation - Tél : 02/529.90.27 – www.reseauhabitat.be

- **Centre d'information sur le Logement** : Gare de Bruxelles-Nord (CCN) - Accueil Logement au niveau 1.5" (via les escalators) - Rue du Progrès 80 à 1030 Schaerbeek – Tél : 0800/40.400 entre 9h et 12h

- **Aide au loyer, Primes communales, Prime à la rénovation, allocation de relogement** : infos dans votre CPAS

- **Taxe régionale** : attention, il faut faire la demande si on est dans les conditions pour la gratuité – Rens. Bruxelles Fiscalité - Boîte postale 12014, 1030 Bruxelles - info.fiscalite@sprb.irisnet.be - Guichets Gare du Nord, Etage 1,5 www.be-brussels/vivre-a-bruxelles

- **Les Petits Riens** : vêtements et tous articles de maison – rue Américaine, 101 à 1050 Ixelles et autres adresses- Rens. : 02/537.30.26

INFOS JURIDIQUES

- **L'asbl Les ateliers des droits sociaux** : 4, rue de la Porte Rouge à 1000 Bruxelles - Tél : 02.512.71.57 ou 02.512.02.90

- **Convivences asbl** : infos et aide pour les locataires (pas les logements sociaux) – Permanences rue des Six Jetons, 56-58 à 1000 Bruxelles – Tél. 02/505.01.30 - www.convivence-samenleven.be

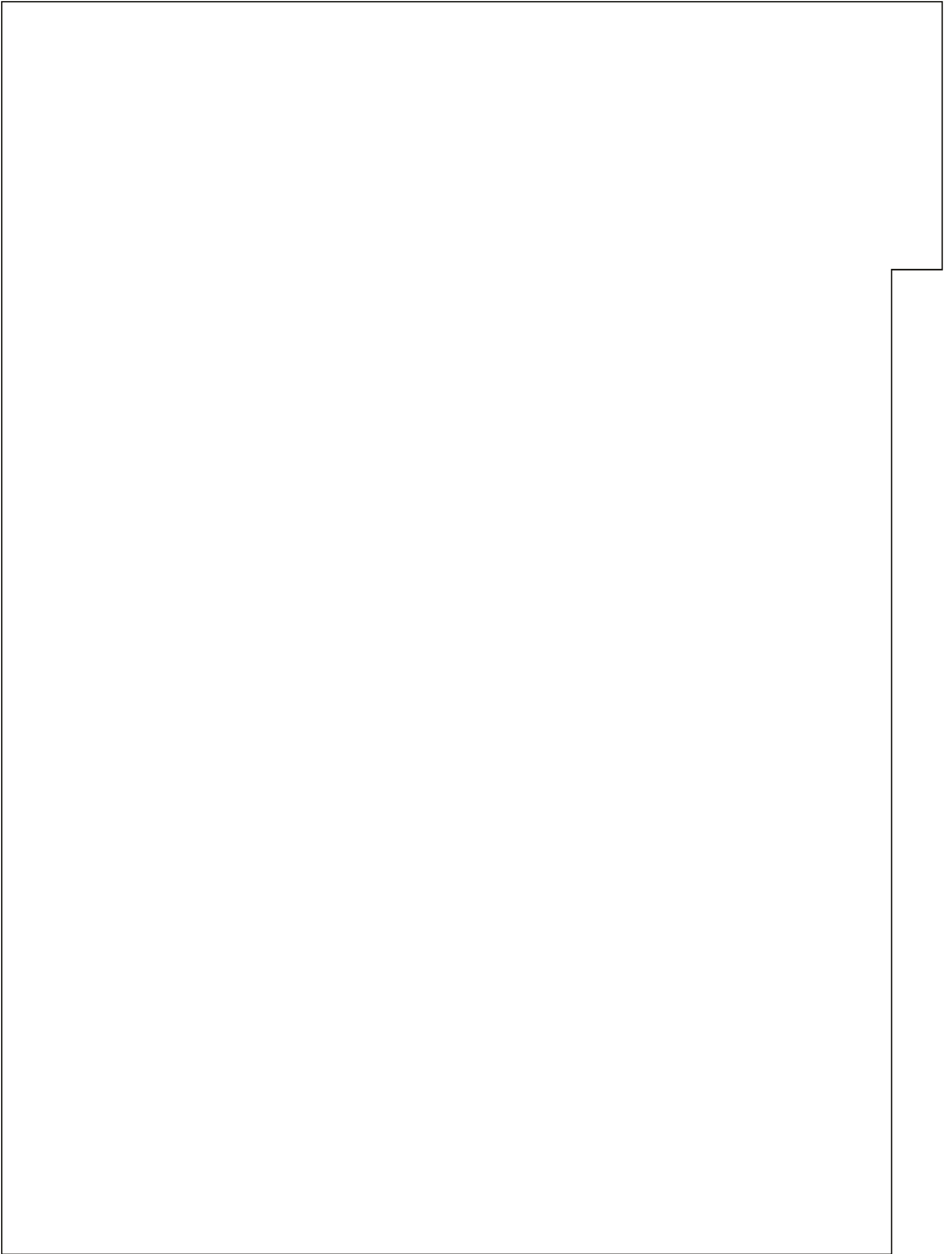
- **CAFA asbl** : infos sur le logement, les économies d'énergie, ateliers conso, ... pour les habitants de St-Gilles – réponses pratiques sur leur site <http://www.cafa.be/index.php/accueil/logement> - rue du Tir, 14 à 1060 Bruxelles – Tél : 02/600.57.30

- **Enregistrement de bail** : pour un locataire qui veut préserver les conditions prévues dans son bail en cas de changement de propriétaire.

POURQUOI PAS ?

- **Logement et frais partagés avec échanges de services** : www.appartager.be ou encore : www.habitat-groupe.be/fiches/kangourou

- **Kot étudiant** : www.brukot.be ou via Infor-jeunes : Tél. : 02/514.41.11 ou www.inforjeunesbruxelles.be





BON À SAVOIR :

Le coût de l'énergie (surtout l'électricité) est très variable, en fonction du fournisseur et en fonction du type de contrat et de sa durée ! N'hésitez pas à utiliser les outils-comparateurs pour bénéficier des tarifs les plus intéressants. Un même fournisseur peut proposer des contrats à des prix forts différents. Un changement (de fournisseur ou de contrat) peut faire gagner de l'argent.

L'eau aussi, qui devient un bien rare à préserver, peut peser lourd dans un budget ! Des tas de trucs et astuces se partagent facilement sur internet ou dans des groupes ... Se renseigner, ça ne coûte rien !



Mes n° de tél. utiles :

Blank space for writing phone numbers.



2.2 ÉNERGIES : EAU, GAZ, ÉLECTRICITÉ ⚡

Type de dépense	Facture mensuelle	Facture annuelle (de régularisation)
Eau		
Gaz		
Electricité		
Mazout		
Autre		
TOTAL = €	Total/mois = Tm	Total/année = Ta

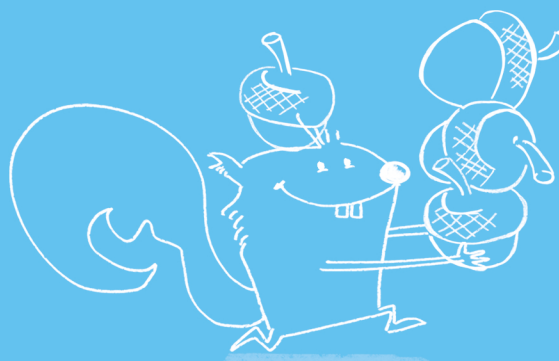


Opération de mensualisation : Je divise le Ta par 12 > $Ta/12 =$

Si je n'ai pas de Facture annuelle,
alors : $Tm =$

Si j'ai une Facture annuelle, alors je
fais un calcul pour prévoir toutes mes
dépenses: $Tm + Ta/12 =$

Si je veux anticiper petit à petit : Provision à mettre
de côté chaque mois =
 $TOTAL\ 2.2 =$



* Si je connais déjà les montants, je vais directement à la case Total avec le lièvre, sinon, j'avance avec la tortue, étape par étape

FICHES – INFOS – CONSEILS

ÉNERGIE

INFOS/AIDES SOCIALES/BONS PLANS

- **Le tarif social** est attribué à certaines catégories de personnes/de ménages qui reçoivent une allocation sociale et à ce titre, peuvent bénéficier d'un tarif réduit. Lire plus d'explications sur notre site : www.mediationdedettes.be/prevention (rubrique « Boîte-à-outils »)
Pour d'informations : www.socialenergie.be ou contactez la cellule-énergie de votre CPAS ou sur www.economie.fgov.be/fr/consommateurs/Energie ou BRUGEL : Tél : 0800/97.198 ou www.brugel.be
- **Direction générale Energie** – Bd Roi Albert II, 16 à 1000 Bruxelles – Tél. : 0800/120.33
www.tarifsocial.economie.fgov.be
- **www.socialenergie.be**: infos trucs et astuces, guides, brochures et fiches pratiques pour déménagement, changement fournisseur, ... + Tableau récapitulatif des index + IN/OUT
- **Client protégé** = après factures impayées à son fournisseur d'énergie et suite à une mise en demeure, on peut demander le statut de client protégé, ce qui protège contre la coupure d'énergie et donne accès au tarif social. Infos auprès de la cellule-énergie du CPAS ou directement chez Sibelga :
Tél. : 02/549.41.00
- **Compareur de fournisseurs** : pour vous aider à bien choisir ou à changer de fournisseur : www.monenergie.be
- **Fond Social Chauffage (mazout)** : 0800/90.929 ou sur www.fondschauffage.be : une aide financière pour les bas revenus (soit les personnes en statut BIM, soit les revenus en-dessous d'un maximum, soit les personnes suivies en médiation de dettes) – dossier à rentrer au CPAS dans les 60 jours suivant la livraison
- **Prime à l'achat**: (IBGE : frigo et sèche-linge, isolation, chauffage alternatif,...)- www.ibgebim.be + conseils, trucs et astuces

INFOS JURIDIQUES

- **Médiateur fédéral** : www.ombudsmanenergie.be ou www.mediateurenergie.be - Service de Médiation de l'énergie : Rue Royale 47 à 1000 Bruxelles – Tél.: 02/211.10.60
- **Inforgazélec** : 02/209 21 90 - info@inforgazelec.be - Chaussée de Haecht 51 à 1210 Bruxelles
www.inforgazelec.be
- **la Cellule énergie sociale du SPF Economie** - Direction générale de l'Energie - Boulevard du Roi Albert II, 16 à 1000 Bruxelles Tél. : 0800/120. 33 - soc.ener@economie.fgov.be

POURQUOI PAS ?

- **Mouvement de réflexion citoyenne dans les communes** : le programme Agenda 21 développe des actions avec les citoyens, les écoles, les associations (rens. auprès de votre commune)
- **Achats groupés** : www.powerforyou.be : en regroupant plusieurs commandes et en représentant un grand nombre de consommateurs. Inscription auprès des associations partenaires : www.wikipower.be (prudence : vérifiez toujours les conditions générales pour savoir à quoi vous vous engagez !)
- « MARCHANDEZ » !!! L'électro d'exposition dans les magasins est vendu beaucoup moins cher (voir Panier 2.10 du budget)
- « Privilégiez » les appareils électro-ménagers qui « mangent » le moins d'énergie, reconnaissables au Label A++ (plutôt que B ou C, D, ...)

